

L'exécution des ordres clients 2019



Préambule

Boursorama est un établissement de crédit prestataire de services d'investissement, régi par les dispositions du Code monétaire et financier. En application des articles 24 et 27 de la Directive 2014/65/UE et des articles 65 et 66 du Règlement Délégué 2017/565 transposés en droit français par les articles L.533-18 et suivants du Code monétaire et financier, Boursorama disposant de l'agrément pour effectuer la prestation de service de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, a l'obligation d'agir au mieux dans l'intérêt de ses clients.

Plus précisément, Boursorama prend toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres par les brokers et internalisateurs sélectionnés, le meilleur résultat possible pour ses clients.

Boursorama retient en principal critère le coût total de la transaction. En complément, les critères relatifs à la taille, à la probabilité d'exécution, à et à la rapidité de réponse sont également retenus.

En tant que prestataire fournissant un service de réception-transmission d'ordres, transmettant des ordres à des brokers et/ou des internalisateurs systématiques pour exécution, les obligations de Boursorama consistent à s'assurer que la sélection de ces derniers est effectuée conformément à sa politique de « meilleure sélection ».

Conformément à l'article 66 du Règlement Délégué 2017/565, le prestataire de services d'investissement est tenu de contrôler régulièrement l'efficacité de sa politique et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

Résumé de la Politique de Boursorama en matière d'exécution des ordres et de sélection des Négociateurs¹

Boursorama s'engage à agir avec toute la compétence, le soin et la diligence requis dans l'exécution des ordres, comme dans la sélection et la désignation des Négociateurs auxquels elle est susceptible de confier leur exécution.

D'une manière générale, sauf instruction spécifique, Boursorama prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible compte tenu des paramètres suivants :

- Le meilleur coût total (ou prix net), correspondant au prix de l'instrument financier (ou prix brut) augmenté des coûts liés à l'exécution de son ordre ;
- La qualité probable de l'exécution : rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement.

N'étant pas membre ou adhérent d'une plateforme de négociation et n'exécutant pas directement les ordres de ses clients, Boursorama est soumise à une obligation de meilleure sélection des Négociateurs chargés de l'exécution des ordres.

A ce titre, Boursorama agit avec toute la compétence et le soin requis dans la sélection des intermédiaires auxquels elle transmet les ordres de ses clients pour exécution et sélectionne exclusivement des Négociateurs disposant de mécanismes d'exécution des ordres permettant d'obtenir le meilleur résultat possible pour les Clients.

Cette sélection est effectuée au regard des éléments suivants :

- Pertinence globale de la politique d'exécution et engagement du Négociateur d'assurer la recherche du meilleur coût total : les Négociateurs doivent disposer d'une politique d'exécution des ordres en adéquation avec la Politique de Boursorama ;
- Capacité du Négociateur à obtenir le meilleur prix d'exécution : Les Négociateurs sélectionnés doivent disposer d'un accès à un large panel de lieux d'exécution, représentant la majeure partie du niveau de liquidité, et s'engager à exécuter l'ordre sur le marché offrant la meilleure liquidité ;
- Qualité d'acheminement des ordres sur les lieux d'exécution : Les Négociateurs sélectionnés doivent disposer de plateformes techniques permettant un système de routage des ordres robuste et compatible avec les paramètres techniques du carnet d'instructions de Boursorama ;

¹ Pour rappel, l'intégralité de la Politique d'exécution des ordres et de sélection des Négociateurs est disponible dans les conditions générales de Boursorama (TITRE IV – CHAPITRE 1 – Article 7).

- Fiabilité : assurance de la continuité de service et de la présence d'un support client spécifique ;
- Prix de la prestation et des services associés.

Boursorama pourra également prendre en considération d'autres éléments (tels que la réputation et la solidité financière des Négociateurs, la qualité des opérations post-marché ...) sous réserve qu'ils servent au mieux les intérêts des clients.

Composition du réseau des Négociateurs utilisés en 2019

A. Ordres passés sur les marchés européens et américains

Boursorama utilise un réseau de trois courtiers reconnus : Société Générale CIB, Gilbert Dupont et VIEL.

Négociateurs	Instruments	Lieux d'exécution
Gilbert Dupont	Actions, obligations, ETF, Warrants et certificats ..	Marchés Euronext Paris
Société Générale		Marchés Euronext Paris Marchés Européens
VIEL (ex Virtu Financial)	Valeurs américaines	Marchés US

Le choix de Société Générale et Gilbert Dupont, courtiers du Groupe Société Générale dont Boursorama fait partie, répond aux critères de sélection mentionnés dans la Politique de Boursorama en matière d'exécution des ordres et de sélection des Négociateurs, et permet de mutualiser les fonctions support et les coûts, de minimiser les risques opérationnels et de répondre à la même politique définie. Afin d'obtenir une continuité de service optimale, ces deux négociateurs peuvent être utilisés en remplacement de l'un de l'autre à tout moment.

B. Ordres sur produits de bourse (warrants, certificats, turbos)

Boursorama propose de transmettre les ordres sur Direct Emetteurs, qui est une solution technique permettant de négocier des warrants, certificats et turbos **directement auprès des émetteurs**, agissant en leur qualité d'internalisateur systématique, sur des horaires de cotation élargis par rapport au marché de référence.

Direct Emetteurs s'engage à exécuter les ordres au minimum dans les mêmes conditions de prix et de liquidité offerts par Euronext et Boursorama applique systématiquement une tarification diminuée de 1€ par ordre exécuté par rapport à un ordre Euronext Paris.

Emetteurs partenaires
en 2019



Turbos
& Warrants



BNP PARIBAS

COMMERZBANK



Vontobel



En cas d'indisponibilité de la plateforme Direct Emetteurs ou sur demande du client, ces ordres pourront être exécutés sur Euronext Paris .

Classement des cinq premiers Négociateurs et lieux d'exécution utilisés par Boursorama en termes de volume d'exécution au cours de l'exercice 2019

Classe d'actifs : ACTIONS

Négociateur	Proportion du montant d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)	Proportion du nombre d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)
SG SECURITIES	83,50 %	86,04 %
GILBERT DUPONT	14,81 %	13,60 %
VIEL	1,69 %	0,36 %

Classe d'actifs : FONDS INDICIELS COTÉS

Négociateur	Proportion du montant d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)	Proportion du nombre d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)
SG SECURITIES	87,81 %	97,07 %
GILBERT DUPONT	11,96 %	2,90 %
VIEL	0,23 %	0,04 %

Classe d'actifs : INSTRUMENTS DE DETTE

Négociateur	Proportion du montant d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)	Proportion du nombre d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)
SG SECURITIES	79,44 %	97,74 %
GILBERT DUPONT	20,56 %	2,26 %

Classe d'actifs : Autres Titres de Créances Comportant Un ou Plusieurs Sous-Jacents

Négociateur	Proportion du montant d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)	Proportion du nombre d'ordres exécutés (en % du montant total pour la catégorie d'instruments financiers)
Direct Emetteur - CommerzBank	37 %	39 %
Direct Emetteur - Citibank	22 %	13 %
Direct Emetteur - Société Générale	16 %	22 %
Direct Emetteur - BNP Paribas	14 %	20 %
Direct Emetteur - Unicredit	11 %	7 %

La réglementation MIF II (Directive 2014/65/UE du 15/05/2014 / Règlement Délégué 2017/565 du 25/04/2016) impose aux Prestataires de Services d'Investissement de publier annuellement des informations sur l'identité des 5 premiers négociateurs utilisés en termes de volume par nature d'instruments financiers.

Pour chacune de ces catégories d'instruments, Boursorama a enregistré sur 2019 au moins un ordre en moyenne par jour ouvrable.

Revue et contrôle de la politique de meilleure sélection 2019

Boursorama réexamine annuellement sa politique en matière d'exécution des ordres et de sélection des Négociateurs, ainsi qu'à chaque fois qu'un événement significatif a ou est susceptible d'avoir une incidence sur la capacité des Négociateurs à obtenir le meilleur résultat possible.

En cas de modification significative, Boursorama informe ses clients via une mise à jour par tout moyen.

A. La qualité de la prestation de réception-transmission d'ordres sur les marchés européens et américains (Actions, obligations, ETF, valeurs américaines)

Conformément à la politique de sélection de Boursorama, Gilbert Dupont, VIEL et Société Générale CIB s'engagent dans leur politique de « meilleure exécution », lorsqu'ils exécutent les ordres que Boursorama leur a transmis, à prendre en compte :

- Le meilleur coût total (ou prix net), correspondant au prix de l'instrument financier (ou prix brut) augmenté des coûts liés à l'exécution de son ordre ;
- La qualité de l'exécution : rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement.

Depuis janvier 2018, l'utilisation de la solution Best of Book d'Euronext par Boursorama permet d'améliorer structurellement et sensiblement les prix proposés aux ordres des investisseurs particuliers. Des apporteurs de liquidité dédiés ont en charge d'offrir la meilleure fourchette de prix en Europe pendant la journée de cotation.

Boursorama n'a conclu aucun accord particulier avec ses brokers concernant les paiements effectués ou reçus, des rabais, remises ou avantages non monétaires. Ces derniers sont régulièrement mis à contribution afin d'améliorer les coûts d'exécution.

Après avoir revu la qualité des moyens opérationnels de ses négociateurs, l'exécution des ordres et les incidents survenus sur l'année 2019, Boursorama est en mesure de considérer que l'activité observée sur l'année a permis de s'assurer de la fiabilité des Brokers. Le dispositif éprouvé, y compris avec son service client permet à Boursorama d'assurer un service de qualité.

Les produits négociables et les négociateurs utilisés n'ont pas évolué sur 2019.

B. La prestation de réception-transmission d'ordres sur Direct Emetteurs (Certificats, Warrants, Turbos)

Conformément à la politique de sélection de Boursorama, BNP, CITI, Société Générale, Vontobel, ING, Unicredit, Commerzbank et Deutsche Bank s'engagent dans leur politique de « meilleure exécution », lorsqu'ils exécutent les ordres transmis par Boursorama, à prendre en compte :

- Le meilleur coût total (ou prix net), correspondant au prix de l'instrument financier (ou prix brut) augmenté des coûts liés à l'exécution de son ordre ;
- La qualité de l'exécution : rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement.

Après avoir revu la qualité des moyens opérationnels de ces négociateurs, l'exécution des ordres et les incidents survenus sur l'année 2019, Boursorama s'est assuré de la fiabilité des internalisateurs systématiques utilisés. Le dispositif éprouvé, y compris avec son service client permet à Boursorama d'assurer un service de qualité.

Enfin, les produits négociables et les négociateurs utilisés n'ont pas évolué sur 2019.